

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE
FONCTION A MONSIEUR ERIC BIOJOUT**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**REPRÉSENTATION CONSEIL
DE DISCIPLINE DU 5/01/2022**

Direction Ressources Humaines
ABO
Numéro : 2021-A-075

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu, le décret n°89-677 modifié du 18/09/1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu de désigner Monsieur Eric BIOJOUT, conseiller délégué aux ressources humaines, en mon absence, pour assurer en mes lieu et place, la représentation de l'autorité territoriale au conseil de discipline de GrandAngoulême du 5 janvier 2022.

ARRETE

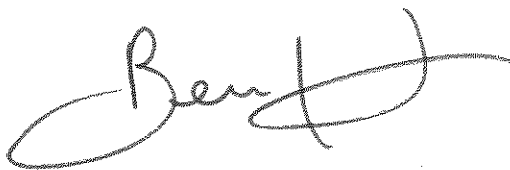
Article 1^{er} – Monsieur Eric BIOJOUT, conseiller délégué aux ressources humaines, est chargé d'assurer, en mon absence, la représentation de l'autorité territoriale au conseil de discipline de GrandAngoulême du 5 janvier 2022.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Eric BIOJOUT et à Monsieur le directeur général des services.

Fait en 2 exemplaires

Angoulême, le - 4 JAN. 2022

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le - 4 JAN. 2022
Publié ou notifié,
Le - 5 JAN. 2022